



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

Compte Rendu

(Convocation du 29/05/2017)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, CARRE Jean-Claude, JULLIEN Bruno, MERLOZ Hervé, MERMET Romain, PERICAS-MOYA Christian

Excusés : ANNEQUIN Didier, DURAND Eric ; DURAND Marcel ; GADOU Eric

Pouvoirs : Marcel DURAND (pouvoir à Hervé MERLOZ) ; GADOU Eric (pouvoir à Jean-Claude CARRE)

Romain MERMET est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du 29 mai 2017 a été validé.

Compte rendu des délégations du maire

▪ Arrêtés

2017-15 et 2017-16 : Permission de voirie / Arrêté de police Chemin des Touvières – SMEAHB (réparation fuite)

2017-17 : Arrêté d'alignement GUY Valérie

2017-18 et 2017-19 : Permission de voirie / Arrêté de circulation Chemin du Gaz – ENEDIS (pose compteur EDF)

2017-20 et 2017-21 : Permission de voirie / Arrêté de circulation Route du Triève – Nicolas DURAND

2017-22 : Arrêté de circulation Route du Triève – Orange

2017-23 : Arrêté de circulation Chemin de Chalon – MOURIN Raymonde (livraison de conteneur)

2017-24 et 2017-25 : Arrêté de circulation / Permission de voirie Chemin des Rabataux – SMEAHB (pose poteau incendie)

2017-26 : Arrêté de circulation Journée de l'athlétisme - Ecole

2017-27 : Arrêté de circulation Fête de la musique – Comité des fêtes

▪ Délégations

2017-11 : Autorisation au maire pour signer les contrats de travail pour remplacement d'un agent

2017-12 : Création d'un city stade en cours de réflexion

2017-13 : Voirie VDD : Groupement de commandes

2017-13/01 : Aménagement de sécurité carrefour RD51 / RD51R

2017-14 : SEDI – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité (Coffret forains)

2017-15 : Sécurité carrefour RD51 / Les Touvières

2017-16 : Réparation chauffage groupe scolaire

2017-17 : Mise aux normes de la protection incendie

2017-18 : Demande de subvention pour réparation de la toiture de l'église

2017-19 : Container de collecte de vêtements – Humana (**Prise d'une nouvelle délibération 2017/29 : installation pour une période de 1 an au lieu de 6 mois**)

2017-20 : Approbation du compte administratif communal 2016

2017-21 : Approbation du compte de gestion 2016

2017-22 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

2017-23 : Vote des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2017

2017-24 : Approbation du budget primitif de fonctionnement et d'investissement 2017

2017-25 : Travaux de voirie 2017

2017-26 : Utilisation de la salle d'évolution par l'association du judo club de Doissin Montrevel

2017-27 : Utilisation des vestiaires du stade par l'ACCA

2017-28 : Transfert de la bibliothèque au groupe scolaire

Administration générale

▪ *Augmentation des loyers*

Madame le Maire informe l'assemblée que les loyers des appartements de la mairie doivent être réévalués en suivant l'indice des loyers. (Augmentation de 0,51%)

Elle rappelle que l'année passée aucune augmentation n'a été faite pour les 3 logements.

Le loyer de l'appartement au dessus de la mairie s'élève à ce jour à 395 € par mois. En suivant le calcul d'augmentation suivant l'indice des loyers, celui-ci s'élèvera, à partir du 1^{er} octobre 2017, à 397 €.

Le loyer de l'appartement au dessus de la bibliothèque (appartement 101) s'élève à ce jour à 341 € par mois. En suivant le calcul d'augmentation suivant l'indice des loyers, celui-ci s'élèvera, à partir du 1^{er} février 2018, à 342 €.

Le loyer de l'appartement au dessus de la bibliothèque (appartement 102) s'élève à ce jour à 395 € par mois. En suivant le calcul d'augmentation suivant l'indice des loyers, celui-ci s'élèvera, à partir du 1^{er} décembre 2017, à 397 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation des loyers.

▪ *Jury d'assises*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au tirage au sort des Jurés d'assises pour 2018.

Elle rappelle que la commune de Doissin doit désigner 2 jurés titulaires dont les noms sont ensuite transmis pour procéder au tirage définitif.

Les jurés titulaires tirés au sort sont les personnes suivantes :

- ⇒ GUILLOUD-BATAILLE Yoann
- ⇒ PICASSO Olga née HUBERT

▪ *Signature électronique (Délibération 2017/34)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été relancé par la DDFIP de l'Isère pour mettre en place la signature électronique des bordereaux de mandats et de titres.

Pour une collectivité de moins de 2000 habitants, ayant 2 signataires et utilisant le logiciel Magnus les frais de mise en service seraient de 737,00 € et le coût de fonctionnement annuel serait de 338,00 €.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de mettre en place la signature électronique ;
- **NOMME** Mme CARLIER Cécile et Mme SEYCHELLES Véronique signataires ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention entre le Centre de Gestion et la commune de DOISSIN et tous les documents afférents.

▪ *Pouvoir de police (Délibération n°2017/37)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi organise le transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police administrative dite « spéciale » au Président de Communauté lors de chaque nouvelle élection de ce dernier, dès lors que la Communauté est compétente dans les domaines correspondants.

Il s'agit des pouvoirs de police en matière :

- d'assainissement,

- de collecte des déchets,
- d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- de la circulation et du stationnement dans le cadre de la compétence voirie,
- de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, dans le cadre de la compétence voirie,
- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine dans le cadre de la compétence habitat.

Lors de chaque transfert automatique des pouvoirs de police concernés au Président, les Maires disposent d'un délai de six mois pour s'opposer à ces transferts sur leurs communes respectives

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élection a eu lieu le 19 janvier 2017. Les 37 communes membres de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné doivent se positionner avant le 19 juillet 2017 sur le transfert automatique des pouvoirs de police.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** le transfert des pouvoirs de police dans les domaines cités ci-dessus à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.
 - *Jours d'absence pour évènements familiaux (Délibération n°2017/38)*

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les autorisations d'absence pour évènements familiaux n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul des congés annuels.

Ces évènements familiaux sont naissance, mariage, décès, maladie grave.

Madame le Maire donne lecture de la proposition élaborée en Conseil Municipal du 3 janvier 2017, qui a été soumise au comité technique paritaire le 9 mars 2017 :

↳ **Mariage** :

De l'agent (ou PACS)	5 jours	- Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative - Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale (maximum 48h)
D'un enfant	2 jours	
D'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-soeur	0 jour	

↳ **Décès / Obsèques** :

Du conjoint (ou pacsé ou concubin)	3 jours	- Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative - Jours éventuellement non consécutifs
D'un enfant	3 jours	
Père, mère	3 jours	- Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale (maximum 48h)
Beau-père, belle-mère	3 jours	
Frère, sœur, grand-parents, petits enfants, gendre, belle fille, beau-frère, belle-sœur	1 jour	- Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative - Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale (maximum 48h)

↳ **Naissance ou adoption :**

Naissance ou adoption	3 jours	- 3 jours pris dans les quinze jours qui suivent l'évènement - Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative - Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service
-----------------------	---------	--

↳ **Garde d'enfant malade :**

Garde d'enfant malade	Absence autorisée avec récupération des heures
-----------------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la proposition de Madame le Maire ;
- ⇒ **DIT** que cette délibération est applicable dès ce jour ;
- ⇒ **CHARGE** Madame le Maire de transmettre cette délibération au comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère ;
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

▪ *Recensement de la population*

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Madame le Maire propose de nommer par arrêté Charlotte COMTE coordonnateur communal pour le recensement de la population 2018. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (Bruno JULLIEN)
 - *Dossiers en cours*

N° de demande	Demandeur	Type de Travaux	Date de dépôt	Arrêté d'autorisation
CU a 038 147 17 10005	Urba Rhône (MAZZILLI Louis)		23/03/2017	Réponse faite le 06/04/2017
DP 038 147 17 10002	KERSTENNE Agnès	Installation générateur photovoltaïque	31/03/2017	Refusé le 21/04/2017
CU a 038 147 17 10006	Maitre Jean-François MAURY (GUILLAUD-LILAZ ML)		31/03/2017	Réponse faite le 14/04/2017
CU a 038 147 17 10007	Maitre Jean-François MAURY (GUILLAUD-LILAZ ML)		31/03/2017	Réponse faite le 14/04/2017
CU a 038 147 17 10008	Maitre Jean-François MAURY (GUILLAUD-LILAZ ML)		31/03/2017	Réponse faite le 14/04/2017
CU a 038 147 17 10009	Maitre Jean-François MAURY (GUILLAUD-LILAZ ML)		31/03/2017	Réponse faite le 14/04/2017
CU b 038 147 17 10010	Maitre Jean-François MAURY (POULET Martial)		01/04/2017	
DP 038 147 17 10003	GUY Valérie	Mur de clôture	03/04/2017	Accepté le 13/04/2017
PC 038 147 17 10001	GAEC de la Maison Basse	Construction d'un bâtiment de stockage	21/04/2017	
DP 038 147 17 10004	POULET Valentin	Modification ouvertures, réfection de la toiture et mur de clôture	28/04/2017	Accepté le 15/05/2017
DP 038 147 17 10005	Syndicat des eaux de la Haute Boubre	Construction d'un local technique	05/05/2017	Accepté le 15/05/2017
PC 038 147 17 10002	SEYCHELLES Richard	Construction d'un abri de jardin et d'un abri voiture	12/05/2017	
CU a 038 147 17 10011	Maitre Damien MION (PONCET André)		13/05/2017	Réponse faite le 20/05/2017
CU A 038 147 17 10012	Maitre Damien MION (PONCET Jeanne)		13/05/2017	Réponse faite le 20/05/2017

▪ *Débat sur le PADD du PLUi*

Ce sujet sera abordé lors d'une réunion PLUi qui aura lieu le lundi 19 juin de 19h30 à 21h en mairie.

▪ Finances, Economie (Cécile CARLIER)

▪ *Dépenses et recettes sur la période*

INVESTISSEMENT du 01/01/2017 au 08/06/2017

DEPENSES						
	Chapitre	Budgétisé	Réalisé cumul	Réalisé période	Disponible	% Dispo.
1	Solde d'exécution d'inv. reporté	25 338,81 €	0,00 €	0,00 €	25 338,81 €	100,00%
20	Dépenses imprévues Invest	10 301,19 €	0,00 €	0,00 €	10 301,19 €	100,00%
16	Remboursement d'emprunts	72 710,00 €	32 984,37 €	32 984,17 €	39 725,63 €	54,60%
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	100,00%
204	Subventions d'équipement versées	5 900,00 €	0,00 €	0,00 €	5 900,00 €	100,00%
21	Immobilisations corporelles	248 850,00 €	9 003,90 €	9 003,90 €	239 846,10 €	96,40%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total	DEPENSES	367 100,00 €	41 988,27 €	41 988,07 €	325 111,73 €	88,60%

RECETTES						
	Chapitre	Budgétisé	Réalisé cumul	réalisé période	Disponible	% Dispo.
21	Virement de la section de fonct.	96 398,17 €	0,00 €	0,00 €	96 398,17 €	100,00%
40	Opérations d'ordre entre section	3 050,00 €	0,00 €	0,00 €	3 050,00 €	100,00%
10	Dotations Fonds divers Réserves	161 384,83 €	150 059,62 €	150 059,62 €	11 325,21 €	7,00%
13	Subventions d'investissement	101 157,00 €	6 662,00 €	6 662,00 €	94 495,00 €	93,40%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 110,00 €	0,00 €	0,00 €	5 110,00 €	100,00%
Total	RECETTE	367 100,00 €	156 721,62 €	156 721,62 €	210 378,38 €	57,30%

FONCTIONNEMENT du 01/01/2017 au 08/06/2017

DEPENSES						
	Chapitre	Budgétisé	Réalisé cumul	réalisé période	Disponible	% Dispo.
11	Charges à caractère général	185 705,00 €	66 786,87 €	66 786,87 €	118 918,13 €	64,00%
12	Charges de personnel	181 470,00 €	62 083,02 €	62 083,02 €	119 386,98 €	65,80%
22	Dépenses imprévues Fonct	9 991,83 €	0,00 €	0,00 €	9 991,83 €	100,00%
23	Virement à la sect° d'investis.	96 398,17 €	0,00 €	0,00 €	96 398,17 €	100,00%
42	Opérations d'ordre entre section	3 050,00 €	0,00 €	0,00 €	3 050,00 €	100,00%
65	Autres charges gestion courante	57 710,00 €	24 472,19 €	24 472,19 €	33 237,81 €	57,60%
66	Charges financières	26 300,00 €	10 190,47 €	10 190,47 €	16 109,53 €	61,30%
Total	DEPENSES	560 625,00 €	163 532,55 €	163 532,55 €	397 092,45 €	70,80%

RECETTES						
	Chapitre	Budgétisé	Réalisé cumul	réalisé période	Disponible	% Dispo.
2	Excédent antérieur reporté Fonc	39 000,00 €	0,00 €	0,00 €	39 000,00 €	100,00%
13	Atténuations de charges	4 000,00 €	2 878,73 €	2 878,73 €	1 121,27 €	28,00%
70	Produits des services	30 450,00 €	15 327,40 €	15 327,40 €	15 122,60 €	49,70%
73	Impôts et taxes	279 500,00 €	81 004,00 €	81 004,00 €	198 496,00 €	71,00%
74	Dotations et participations	188 600,00 €	30 204,00 €	30 204,00 €	158 396,00 €	84,00%
75	Autres produits gestion courante	17 075,00 €	9 154,05 €	9 154,05 €	7 920,95 €	46,40%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	1 377,87 €	1 377,87 €	622,13 €	31,10%
Total	RECETTE	560 625,00 €	139 946,05 €	139 946,05 €	420 678,95 €	75,00%

Validation des différents dossiers de subventions VDD : Demande de fond de concours auprès de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (Délibération n°2017/33)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de faire une demande de fond de concours auprès de la CCVDD pour des projets qui seront réalisés dans l'année 2017.

Après avoir étudié ce dossier, le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la proposition de Mme le Maire
- ⇒ **DECIDE** de présenter les dossiers suivants "Accessibilité cimetièrre" et "Voirie 2017" selon le financement figurant dans le tableau ci-joint auprès de la CCVDD.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.
 - *Décision Modificative : Remboursement TLE trop perçue (Délibération n°2017/36)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la DDFIP nous réclame un remboursement de 1450€ suite à un trop perçu de TLE. Cette somme doit être imputée au compte de dépenses d'investissement n°10223. Cette dépense n'était pas prévue au budget 2017 aussi il est nécessaire de prendre un Décision modificative du Budget comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 450.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 450.00 €	
D 10223 : TLE		1 450.00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		1 450.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** cette proposition
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.
 - *Création d'un city stade lancement du projet*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'un city stade.

Le chiffrage s'élève à 140 900,00 € HT soit 169 080.00 € TTC. Une proposition de financement est faite aux élus.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner face à ce projet.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat (FSIL) à hauteur de 35 % et de la Région (Héritage 2024) à hauteur de 35 % et auprès de la Région (la Région aux côtés de ses territoires) à hauteur de 10 % pour un total maximum de 80% de subvention.
- ⇒ **APPROUVE** le lancement du projet à la condition que les subventions demandées soient accordées
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.
 - Voirie (Jean-Claude CARRE)
 - *Arrêté portant modification du régime de priorité sur RD51 K*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté portant modification du régime de priorité à l'intersection RD 51 K et VC Chemin des Rabataux a été reçu par le Conseil Départemental de l'Isère. Les usagers circulant sur la VC Chemin des Rabataux devront céder le passage aux usagers circulant sur la RD 51 K.

- *Réfection zone de retournement Lot. Les Léchères*

Madame le Maire a signé le devis de 580,45 € HT. L'entreprise BORDEL TP interviendra jeudi 15 juin.

- *Commission voirie*

La commission voirie s'est réunie le mercredi 7 juin.

Deux devis doivent être demandés pour la mise en accessibilité du cimetière. (Même réalisation que Biol)

Jean-Claude CARRE doit demander à Eiffage et une autre entreprise de BTP de faire chiffrer la réfection du chemin de l'Eglise.

(Délibération n°2017/42)

Madame le Maire présente au conseil municipal les propositions financières relatives au Point à Temps Automatique pour les travaux de voirie 2017.

Après étude des différentes propositions, le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la proposition de l'entreprise EIFFAGE qui s'élève à 9 500,00 € HT
- ⇒ **DEMANDE** qu'une subvention soit sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Isère
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Bâtiments (Jean-Claude CARRE)

- *Changer la hotte de la salle des fêtes (Délibération n°2017/41)*

Madame le Maire informe le conseil municipal que le moteur de la hotte de la salle des fêtes ne fonctionne plus.

Les Ets Philippe nous ont fait une proposition pour le changement du moteur pour un montant de 932,00 € HT.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la proposition des Ets Philippe ;
- ⇒ **AUTORISE** Mme le Maire à signer toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- *Chiffrage réfection du chemin dans les marais*

Le devis de l'entreprise Cochard doit être réactualisé.

- *Réparer le chemin au dessus de chez Paulette*

Madame le Maire et Jean-Claude CARRE doivent se rendre sur place.

- Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)

- *Facturation T.A.P. 2017 – 2018 (Délibération n°2017/40)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de la rentrée 2017/2018, plus aucune aide ne sera versé par l'état pour les T.A.P.

Madame le Maire rappelle que le coût annuelle des T.A.P. par enfant est de 295,20 €. Si le retour à la semaine d'école à 4 jours n'est pas possible à la rentrée 2017/2018, les T.A.P. deviendront alors payant.

Le coût des T.A.P. par enfant et par séance serait facturé 2€.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** le tarif de 2 € par enfant et par séance des T.A.P. à compter de septembre 2017 ;
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.
 - *Passage à la semaine à 4 jours (Délibération n°2017/39)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel Macron, a indiqué sa volonté de permettre aux communes qui le souhaitent de revenir au rythme des 4 jours.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal qu'à compter de la rentrée 2017/2018, l'école de Doissin revienne à la semaine d'école à 4 jours dès la parution du décret du ministre de l'éducation nationale.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la proposition de Mme le Maire
- ⇒ **DECIDE** de revenir à la semaine d'école à 4 jours.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.
 - *Cinéma plein air*

Le cinéma plein air aura lieu le samedi 5 août à 21h30 sur la place de la mairie avec la diffusion du film « Les nouvelles aventures d'Aladin ». En cas de mauvais temps, le film sera diffusé à la salle des fêtes.

- *Réunion prévention routière pour les plus de 60 ans*

Une réunion prévention routière aura lieu le vendredi 16 juin à 14h30 à la salle des fêtes de Doissin. La prochaine réunion aura lieu en septembre avec pour sujet « le visiteur de 11h »

- *Job d'été*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes des Vals du Dauphiné a repris la compétence petite enfance, enfance et jeunesse exercée au sein des anciennes intercommunalités. Concernant les « jobs d'été », le bureau communautaire après réflexion a décidé de ne pas poursuivre ce dispositif qui permettait une première expérience du monde du travail.

- Communication

La commission communication se réunira le jeudi 22 juin à 18h15 en mairie pour préparer le prochain « doissin info ».

- Vie associative

Le concours de pétanque du Conseil Municipal des enfants aura lieu samedi 17 juin.

Questions diverses

Suite à la demande d'un propriétaire de restaurant sur Biol pour le changement de jour de vente de pizzas pour le camion « pizza flash », Madame le Maire ne peut à ce jour rien faire car un bail a été signé pour 1 an.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 h 50.

Prochaine réunion : lundi 19 juin à 19h30 : Débat sur le PADD du PLUi